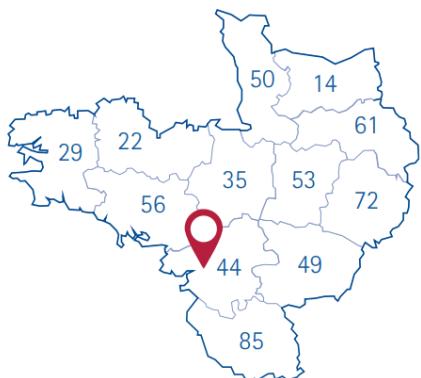


CONSEIL DE JURIDICTION

28 novembre 2025



LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE NANTES



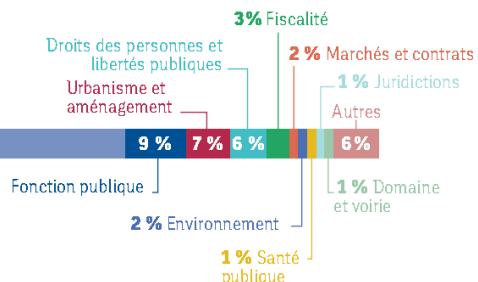
Effectifs de la juridiction

69 personnes dont : magistrats 29 agents de greffe et aides à la décision 38

Avec une façade maritime qui va de Honfleur à La Tranche- sur-Mer et un territoire qui englobe la basse Normandie, la Bretagne et les Pays de la Loire, la cour administrative d'appel de Nantes est la juridiction administrative d'appel du « Grand Ouest ». Sa mission principale est de juger les recours dont elle est saisie contre les décisions rendues par les tribunaux administratifs de son territoire.



L'ACTIVITÉ JURIDICTIONNELLE 2024 EN CHIFFRES



Agriculture : exploitations agricoles, produits agricoles, chasse, pêche, etc.

Domaine et voirie : intégrité et utilisation du domaine public (immeubles, voies, places, jardins, espaces verts, etc.)

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Droits des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Environnement : protection de la faune et de la flore, parcs naturels, éoliennes, pollutions de l'air et de l'eau, mines et carrières, installations classées, etc.

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur.

Marchés et contrats : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés.

Santé publique : responsabilité des hôpitaux dans les actes de soin et réglementation sanitaire

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



LA SPÉCIFICITÉ DES COURS ADMINISTRATIVES D'APPEL : LE CONTENTIEUX DES ÉOLIENNES TERRESTRES

25 Affaires jugées

9 % Du total d'affaires jugées au niveau national

Et quelques données-clefs...



8 mois et 28 jours

C'est le délai prévisible moyen de jugement des affaires traitées par la cour administrative d'appel de Nantes.

+16 jours par rapport à 2023



6

médiations engagées.



1,47%

C'est la part du stock d'affaires datant de plus de deux ans.



27 968

requêtes enregistrées par les 3 tribunaux administratifs du ressort.

3 669

affaires enregistrées par la cour.

2 852

affaires jugées en moins d'un an.



19%

C'est le taux d'appel contre les jugements pris par les tribunaux administratifs du ressort de la cour.



88,5%

Taux de confirmation par le Conseil d'État des arrêts de la cour ayant fait l'objet d'un recours en cassation.

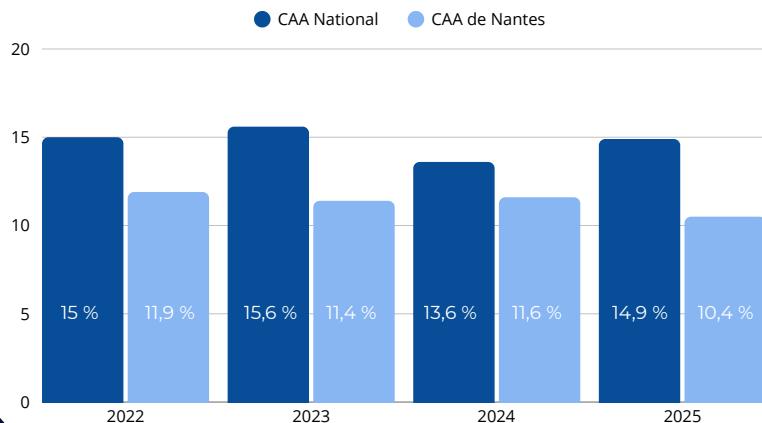
À RETENIR : LES TENDANCES 2025 SUR 10 MOIS

L'importance du contentieux des étrangers qui représente 60% des affaires enregistrées, part très largement supérieure à la moyenne des cours administratives d'appel.

La prégnance, malgré un recul, du contentieux lié à l'urbanisme et à l'environnement qui représente 9% des affaires enregistrées, part conforme à la moyenne nationale.

Une part en augmentation des affaires traitées en formation collégiale (soit un taux de 56% des affaires jugées supérieur à la moyenne des cours administratives d'appel).

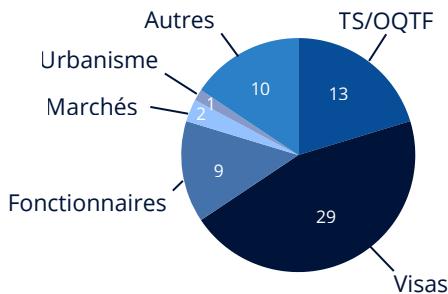
◆ ÉVOLUTION DU TAUX D'ANNULATION DES ARRÊTS DE LA COUR PAR LE CONSEIL D'ÉTAT



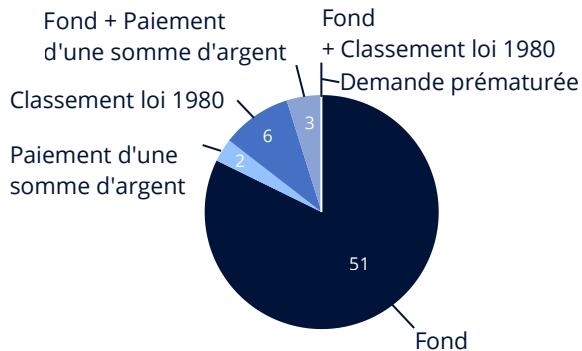
L'EXÉCUTION

	2024	2025
Affaires enregistrées	134	65
Dont jugements frappés d'appel	46	22
Dont demandes d'éclaircissement	0	1
Affaires classées en phase administrative	101	38
Dont prolongées de 4 mois	6	2
Ordonnances d'ouverture de phase juridictionnelle	15	28
Dont contestations de classement	4	2

◆ RÉPARTITION DES MATIÈRES EN 2025



◆ RÉPARTITION DES TYPES DE DEMANDES EN 2025



L'EXÉCUTION

La procédure de l'article L. 911-4 correspond à la demande par une partie à la Cour de faire exécuter une décision de justice frappée d'appel devant la Cour ou d'une décision rendue par la Cour et non exécutée par l'Administration.

Il n'y a pas délai de prescription pour saisir la cour d'une demande d'exécution.

Elle se décompose en deux phases :

- **Une phase administrative**, non soumise au principe du contradictoire, pendant laquelle le président de la Cour dialogue avec les parties concernées dans le but de faire exécuter la décision de justice,
- **et une phase juridictionnelle** dans le cas où la phase administrative n'aurait pas correctement abouti à l'exécution de la décision de justice et où l'ouverture d'un nouveau contentieux, soumis aux règles classiques du contradictoire, est nécessaire.

La Cour est majoritairement saisie concernant l'exécution de ses propres arrêts. 75 % des dossiers font l'objet d'un classement de la phase administrative c'est-à-dire avec une exécution par l'administration elle-même et 25 % nécessite une ordonnance d'ouverture de phase juridictionnelle (OPJ). Dans le cas d'une demande d'exécution concernant une somme d'argent, l'article L. 911-9 du CJA reprenant la loi n° 80-539 du 16 juillet 1980 s'applique.

Celui-ci prévoit deux conditions pour que la Cour puisse être saisie :

- D'une part **la décision à exécuter doit être un arrêt** car cette décision doit être « [...] passée en force de chose jugée [...]. ».
- D'autre part, **il faut un défaut de paiement** « [...] dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision de justice [...]. » afin que la comptable assignataire de l'Administration concernée soit saisi par le créancier et que ce comptable assignataire n'ait pas procédé au paiement de la somme d'argent due.

LE LABEL ÉGALITÉ ET DIVERSITÉ À LA COUR

En 2024, à l'issue d'un audit mené par l'AFNOR dans neuf juridictions administratives dont la CAA de Nantes, la justice administrative a obtenu dans son ensemble le renouvellement de la double labellisation « égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et « diversité » (labels obtenus en 2020).



Egalité et Diversité : la Cour s'engage. Panorama des actions menées à la cour en 2024-2025

DES ENJEUX AU CŒUR DU MANAGEMENT DE LA JURIDICTION

**Agir pour l'égalité professionnelle, la diversité et l'inclusion
au sein d'un cadre fixé par le Conseil d'État.**

Des principes structurant ses procédures de gestion interne.

La charte des temps.

Le guide du recrutement
« recruter sans discriminer »

Le plan handicap et inclusion (2023/2025) incluant le handicap au travail et
la politique en matière de diversité et de handicap



ÉGALITÉ
PROFESSIONNELLE

**2ème Protocole d'accord relatif à
l'égalité professionnelle entre les
femmes et les hommes. 2024/2027.**



PLAN LOCAL
DE PRÉVENTION

**Le plan local de prévention
des risques psycho-sociaux (RPS)**

Une double approche sur le bien-être au travail et de prévention des risques psychosociaux (baromètre social national et enquête spécifique à la cour incluant le télétravail).



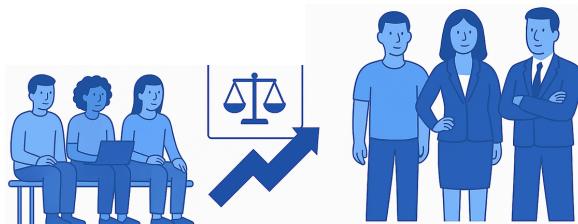
CAMPAGNES
D'INFORMATION
ET FORMATIONS

Focus sur les VSS

Campagnes d'information et formations "égalité professionnelle et lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail" à destination de tous les magistrats et agents de greffe de la cour (2024). Cellule d'écoute: alodiscrim

SENSIBILISER, FORMER, ACCUEILLIR, INCLURE :

Agir concrètement au niveau local pour la prévention des discriminations et la promotion de la diversité et de l'égalité des chances



Égalité des chances

Organisation d'un "passeport découverte" en direction des lycéens pour leur permettre de découvrir, en échangeant directement avec des magistrats et greffiers, les missions, les différents métiers de la juridiction administrative ainsi que l'organisation de la CAA de Nantes. Près de 60 lycéens touchés en 2025.

Ouverture du dispositif aux jeunes et demandeurs d'emploi suivis dans la cadre de la classe prépa talents (CPT de l'IRA de Nantes) ou tutorés dans le cadre du dispositif "les cordées de la réussite" la cour assure ainsi une continuité du collège à l'enseignement supérieur au profit des publics éloignés de la sphère public en raison de leur origine sociale ou géographique.

Diversité sociale et géographique

Accueil de 16 stagiaires de 3ème majoritairement issus de collèges classés en réseau d'études prioritaires REP et REP+ en partenariat avec 8 collèges de la métropole nantaise. Ouverture aux collèges en zones rurales. Ouverture du dispositif en juin 2025 aux élèves de seconde.

Handicap

Le Duoday est un événement européen qui vise à promouvoir l'emploi des personnes handicapées dans les services publics comme dans les entreprises. La cour s'est rapprochée de l'institut public OCENS, de pôle emploi et de Cap compétence, acteurs essentiels dans le soutien à l'inclusion scolaire, sociale et professionnelle des personnes accompagnées. Pour 2025/2026 la cour s'est fixé comme objectif d'accueillir plusieurs personnes en déficience visuelle pour des stages d'un à 5 jours de validation d'un projet professionnel.



L'accès à l'emploi pour toutes et tous

Recrutement en octobre 2025 d'une apprentie suivie par la Mission locale- plan local pour l'insertion par l'emploi de Nantes Métropole.

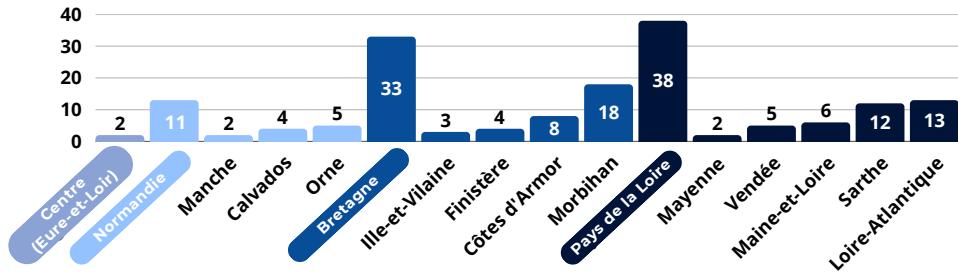
La signature de conventions pour s'engager dans la durée

- Convention avec le collège Floreska Guépin ..
- Convention avec association "Ose ton futur" ...
- Convention avec l'association ABILIS
- Convention avec l'IRA de Nantes et l'IPAG de Nantes
- Convention avec l'institut OCENS
- Convention avec l'ATDEC -PLIE de Nantes Métropole

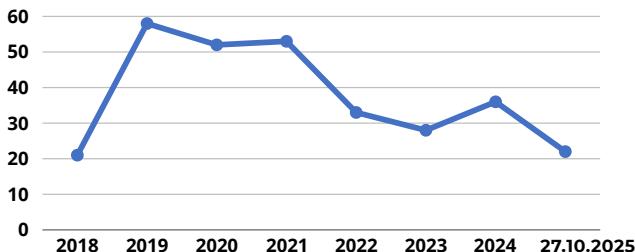


LE CONTENTIEUX ÉOLIEN

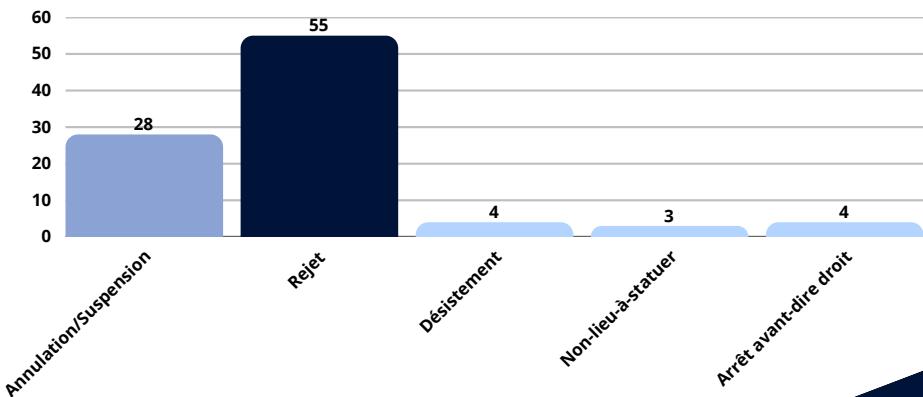
◆ RÉPARTITION DU NOMBRE D'ENTRÉES PAR DÉPARTEMENT EN 2023/2025



◆ ÉVOLUTION DES REQUÊTES ÉOLIENNES ENREGISTRÉES DEPUIS 2018



◆ SENS DES DÉCISIONS RENDUES EN 2023-2025





Les contentieux introduits devant la Cour couvrent la totalité des projets éoliens, de sa conception à son implantation et sa mise en fonctionnement



Quels sont les questions et les moyens soulevés dans les contentieux éolien introduits devant la cour ?

Par ordre décroissant :

La complétude et l'éventuelle insuffisance de l'étude d'impact au regard de l'article R. 122-5 du code de l'environnement.

L'atteinte éventuellement portée à la préservation des intérêts protégés par l'article L. 181-3 du code de l'environnement.

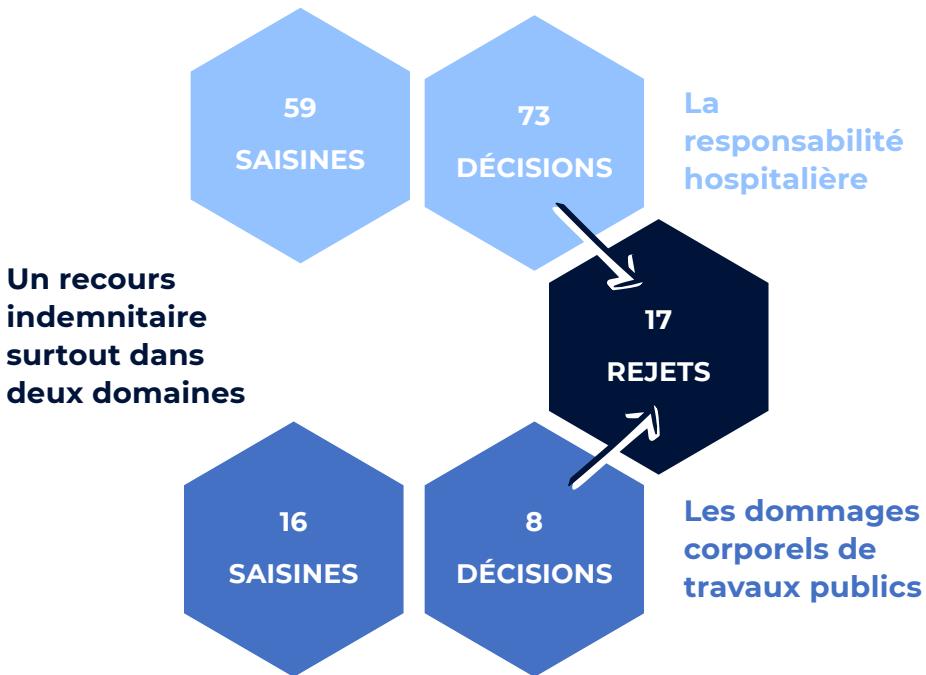
La régularité de la procédure conduisant à la délivrance ou au refus d'une autorisation environnementale et l'indépendance des avis rendus par l'autorité environnementale.

La solidité financière du pétitionnaire qu'il s'agisse de la justification des capacités financières du pétitionnaire, les garanties financières qu'il présente ainsi que la suffisance du montant des garanties de démantèlement et la suffisance des mesures de démantèlement et de remise en état qu'il présente.

L'absence de dérogation espèces protégées.

LA DEMANDE DE RÉPARATION DU DOMMAGE CORPOREL DEVANT LA CAA DE NANTES DE 2023 À 2025

La compétence du juge d'appel est encadrée par l'article R. 811-1 8° du CJA qui ne prévoit pas la possibilité d'un appel sur les recours indemnитaires inférieurs à 10 000 €.



11 expertises ordonnées en matière de réparation du dommage corporel entre septembre 2023 et août 2025.

9 Responsabilité hospitalière et 2 en dommages Travaux publics.

QUELQUES AFFAIRES

ENVIRONNEMENT

CAA DE NANTES - 24 JUIN 2025 - N°23NT00199

RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT DU FAIT DE LA PROLIFÉRATION DES ALGUES VERTES EN BRETAGNE

La cour administrative d'appel de Nantes retient la responsabilité pour faute de l'État, en raison de ses carences dans la mise en œuvre de la réglementation européenne et nationale destinée à protéger les eaux de toute pollution d'origine agricole.

Consultez la décision : nantes.cour-administrative-appel.fr/decisions-de-justice/dernieres-decisions/responsabilite-de-l-etat-du-fait-de-la-proliferation-des-algues-vertes-en-bretagne

URBANISME

CAA DE NANTES - 6 JUIN 2025 - N°23NT00045

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BRETIGNOLLES-SUR-MER (VENDÉE)

La cour a considéré que l'estran et la partie terrestre du secteur de la Normandelière forme une unité paysagère justifiant qu'elle soit qualifiée de « paysage remarquable » bénéficiant de la protection particulière instituée par la loi littorale et empêche donc que soit délivrée toute autorisation de réaliser un port de plaisance dans cette zone sur la commune de Bretignolles-sur-Mer.

Consultez la décision : nantes.cour-administrative-appel.fr/decisions-de-justice/dernieres-decisions/plan-local-d-urbanisme-de-la-commune-de-bretignolles-sur-mer-vendee

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

CAA DE NANTES - 10 JANVIER 2025

N°24NT01091, 24NT01100-24NT01101, 24NT01118-24NT01119,
24NT01121-24NT01124, 24NT01125-24NT01127, 24NT01129-24NT01131

PROTECTION DE L'AOP "CAMEMBERT DE NORMANDIE"

Saisie par le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, la cour administrative d'appel de Nantes a procédé à un examen au cas par cas de l'étiquetage par plusieurs entreprises des boîtes de camembert, examen destiné à déterminer si cet étiquetage était de nature à induire en erreur les consommateurs au regard du règlement n°1151/2012 du 21 novembre 2012 de l'Union européenne et du cahier des charges de l'AOP « camembert de Normandie ».

Le coût pour les sociétés en cause de la modification des étiquetages de leurs fromages qualifiés de camemberts et l'importance de ce type de produits typiquement français, exportés vers de nombreux pays, conféraient à ce contentieux un enjeu économique important.

Consultez la décision : nantes.cour-administrative-appel.fr/decisions-de-justice/dernieres-decisions/protection-de-l-aop-camembert-de-normandie

ÉVÈNEMENTS À VENIR

Jeudi 12 février 2026



Juin 2026



S'ABONNER

- ◆ **S'abonner aux cahiers de jurisprudence,**
- ◆ **Consulter les anciens numéros,**
- ◆ **Retrouver l'actualité de la cour,**
- ◆ **Et plus encore...**

